Sdage et programme de mesures 2022 – 2027

Atelier Qualité

- Qualité
- Milieux aquatiques
- Quantité
- Littoral
- Inondations

comité de bassin Loire-Bretagne

Qualité des eaux

Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?

Forum de l'eau

Qualité des eaux

- ***Que recouvre cette question ?***

Impact des pollutions diffuses et ponctuelles, quelque soit leur origine

Constat de progrès en particulier sur la réductions des rejets de macropolluants et de…

…la nécessité de poursuivre les efforts concernant les pollutions diffuses (azote, phosphore, pesticides) et les substances dangereuses (ou micropolluants)

De la qualité des eaux dépend la **vie des milieux aquatiques** et la satisfaction des usages, **dont l'alimentation en eau potable des populations**

Des milieux aquatiques vivants et diversifiés et une eau en quantité suffisante contribuent à préserver la qualité de l'eau.

Des milieux résilients sont des milieux qui s'adapteront mieux aux changements climatiques.

Qualité des eaux

Chapitres 2, 3, 4, 5, 6

2 : Réduire la pollution par les nitrates

3 : Réduire la pollution organique et bactériologique

4 : Maitriser et réduire la pollution par les pesticides

5 : Maitriser et réduire la pollution dues aux micropolluants

6 : Protéger la santé en protégeant la ressource

Qualité des eaux

Chapitres 2, 3, 4, 5, 6

Nous allons aborder ces 5 chapitres au travers **des priorités retenues** pour les 3 volets suivants :

- Pollutions diffuses
- Pollutions ponctuelles
- Protection de la santé et de la ressource

Enjeux et cibles sont :

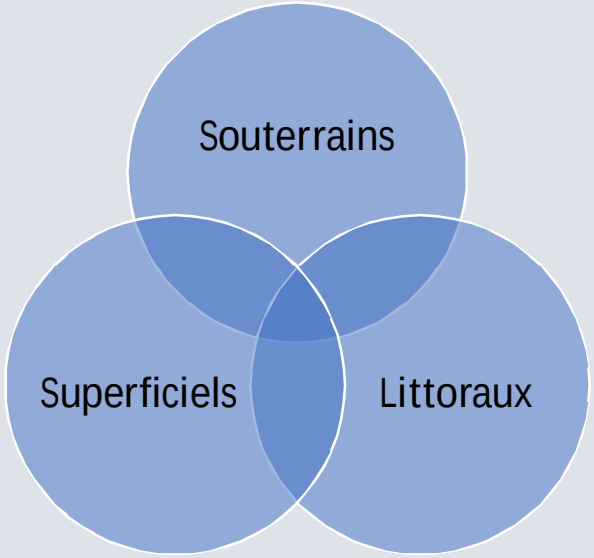

Qualité des eaux

Pollutions diffuses

ETAT DES LIEUX

Un territoire soumis à des pressions significatives pesticides et/ou phosphore diffus pour 60% des cours d'eau.

100 % du territoire en zones vulnérables pour les nitrates

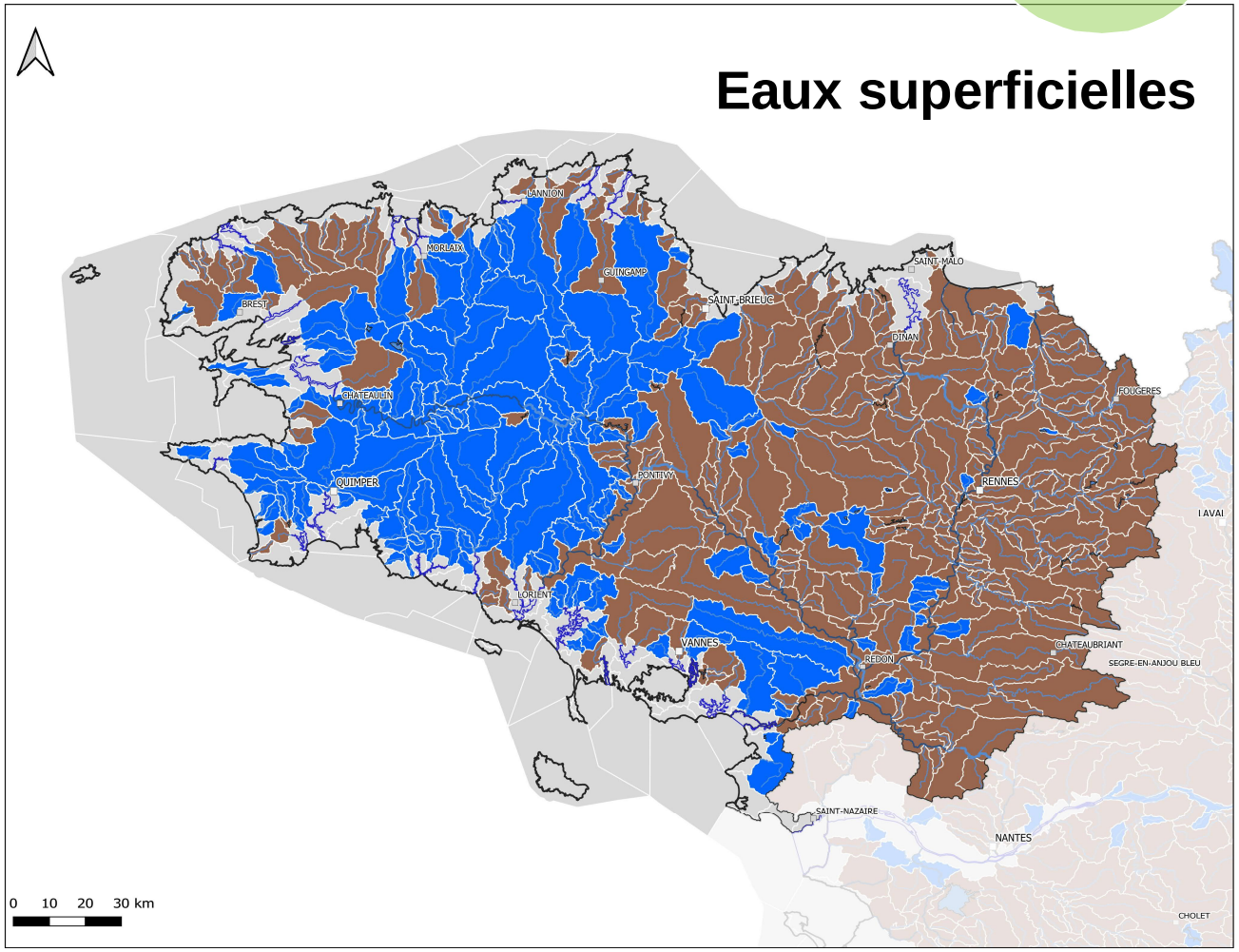

Qualité des eaux
Pollutions diffuses

ETAT DES LIEUX

Des pressions significatives pesticides et/ou nitrates (seuil des 50mg/l) qui n'épargnent pas les eaux souterraines

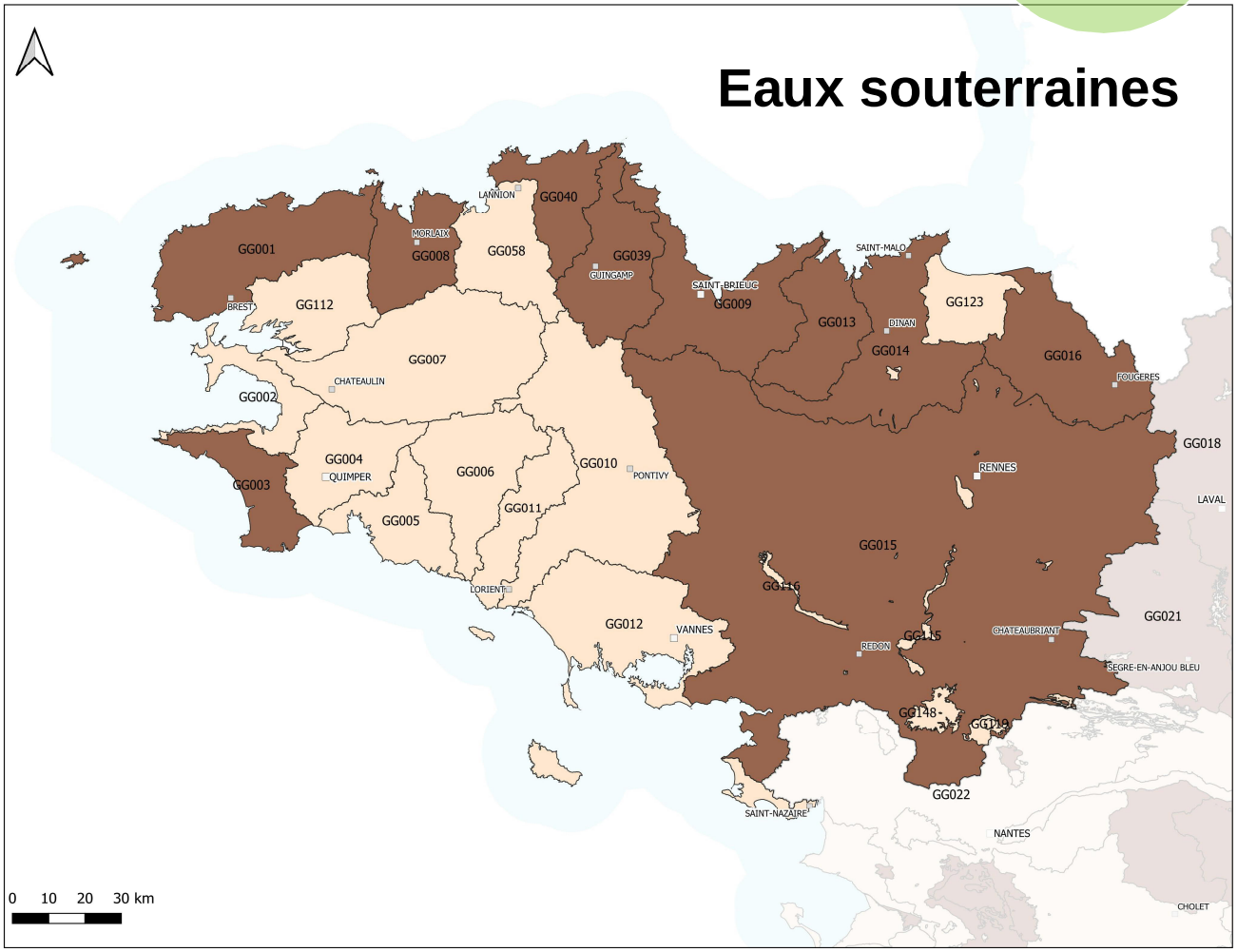

Qualité des eaux
Pollutions diffuses

ENJEUX

➢ Les enjeux auxquels répond le Sdage et le PdM 2022-2027

- Préservation et reconquête de la qualité :
  - o des ressources en eaux destinées à la consommation humaine,
  - o des zones littorales à usages sensibles (eaux de baignades, zones conchylicoles, zones de pêche à pied),
  - o des milieux aquatiques.

- Lutte contre l'eutrophisation marine et continentale

➢ **Une priorité : assurer l'alimentation en eau potable pour le futur**

Qualité des eaux
Pollutions diffuses

ENJEUX

Des pressions et des zones à enjeux spécifiques :

10 Plans d'eau AEP prioritaires au niveau du Phosphore diffus (22 en Loire-Bretagne)

57 captages prioritaires

Zones littorales impactées par l'eutrophisation

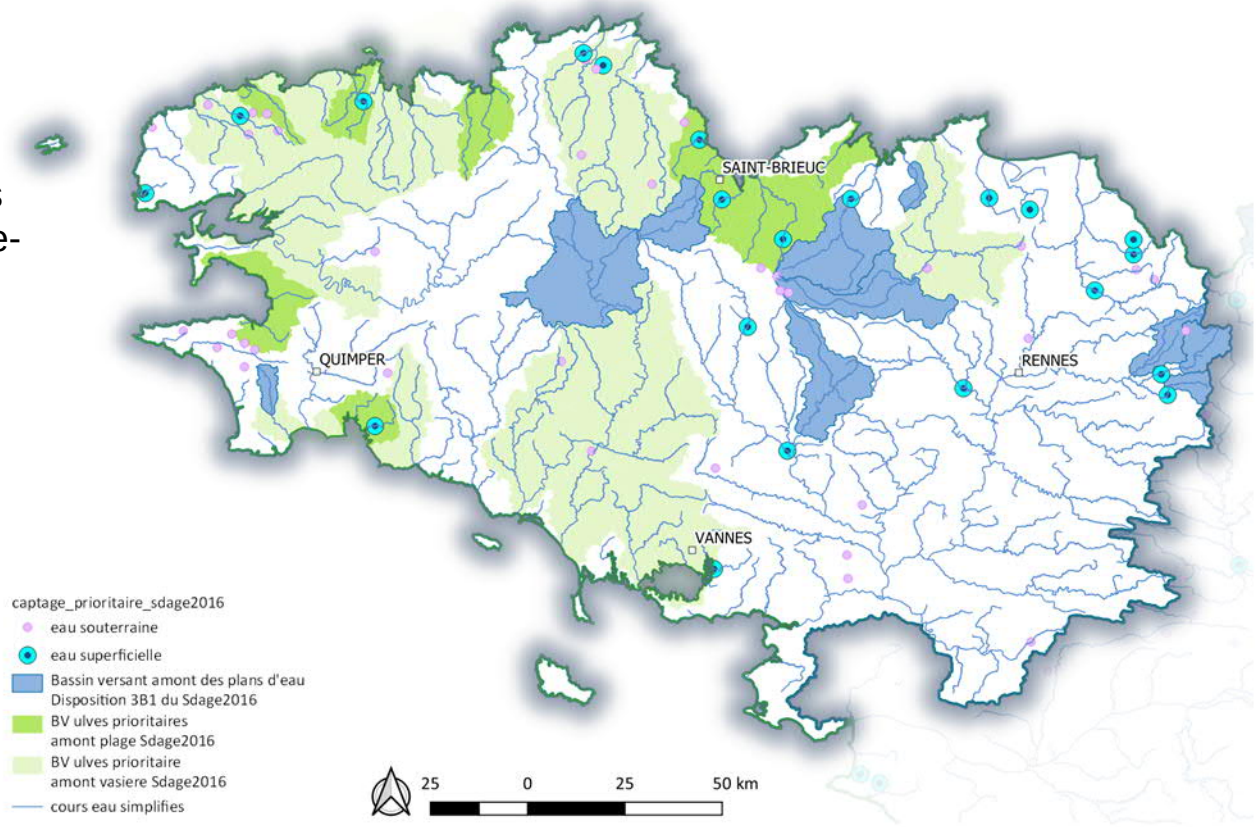

Qualité des eaux
Pollutions diffuses

PRIORITES

➢ Les priorités de mise en œuvre du Sdage et du PdM 2022-2027

- Encourager la maîtrise et la réduction de l'usage des pesticides et des fertilisants en vue d'en diminuer l'impact
  - Changements de pratiques
  - Actions collectives à différentes échelles
  - Pour les nitrates des leviers régaliens avec des actions de contrôle pour en garantir l'efficacité

➢ Une accélération de la transition agro-écologique de l'agriculture est indispensable pour engager une véritable réduction des pressions.

Qualité des eaux
Pollutions diffuses

PRIORITES

➢ Les priorités de mise en œuvre du Sdage et du PdM 2022-2027

- Réduction des transferts de ces intrants :
  - amélioration des techniques d'épandage, adaptation de l'espace avec l'implantation de haies, de talus, la végétalisation de fossés, etc

- Des actions complémentaires ou d'ambition renforcée dans les :
  - Aires d'alimentation de captages prioritaires (6C)
  - Équilibre de la fertilisation phosphorée pour 10 plans d'eau prioritaires (3B1)
  - Bassins versants algues vertes (10A)
  - Les bassins ciblés au titre du DSF* pour la limitation des flux de nitrates

**document stratégique de façade*

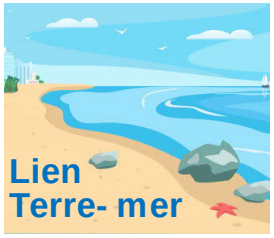

Qualité des eaux
Pollutions diffuses

➢ Localisation des mesures du PdM pour corriger les pressions significatives

Nitrates

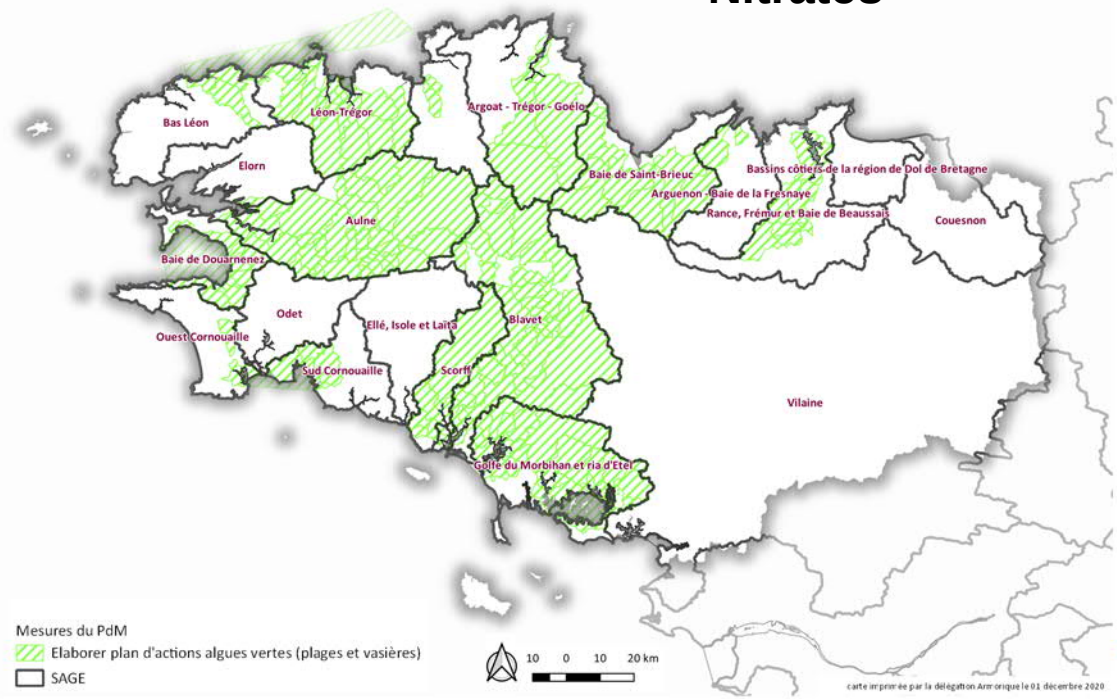

Pesticides

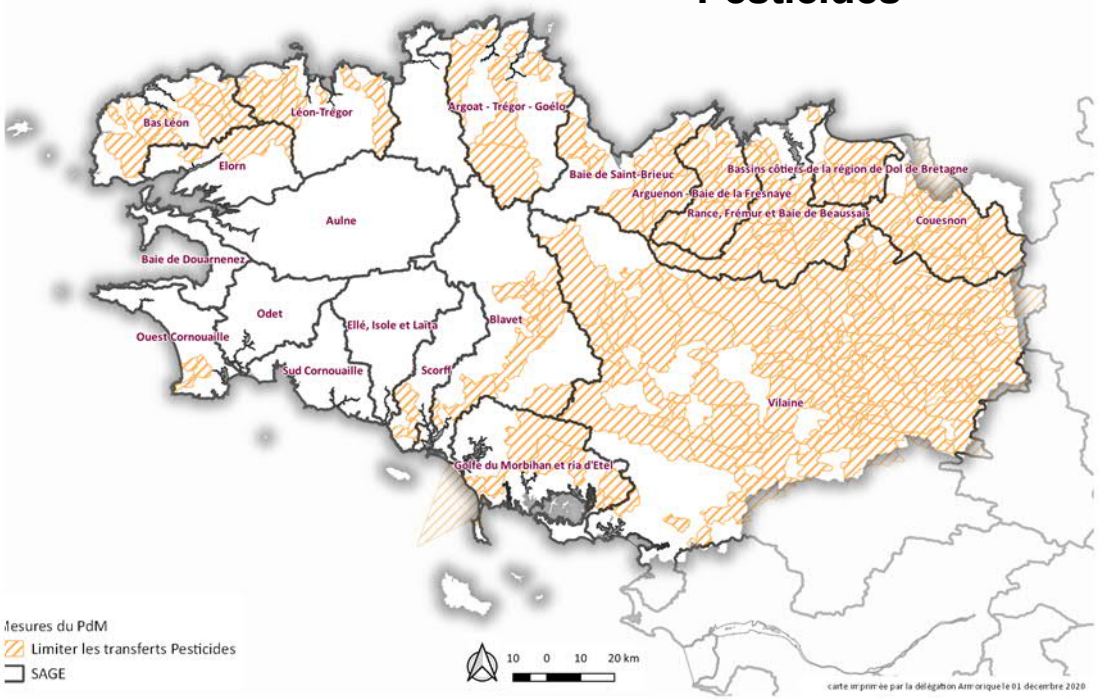

Qualité des eaux
Pollutions diffuses

EVOLUTIONS

➢ **Les principales évolutions :** concentrer les efforts sur les usages professionnels

Pollution par les nitrates

Confirme les objectifs de réduction des flux pour lutter contre l'eutrophisation marine (*2A*)

Précise que les PAR (Programmes d'actions régionaux) contribuent à la mise en œuvre du principe de non-régression environnementale (*2B*)

Pollution par les pesticides

Tient compte de l'évolution de la réglementation notamment les interdictions d'usage pour les collectivités et particuliers. (4B)

Souligne l'importance de la formation des professionnels à l'utilisation des produits (4D)

Qualité des eaux
Pollutions ponctuelles

ETAT DES LIEUX

Pressions significatives macropolluants ponctuels en baisse (1/3 des cours d'eau).

Une hydrologie souvent limitante

10 Plans d'eau AEP

Des usages sur le littoral à préserver (baignades, pêches à pied, conchylicultures)

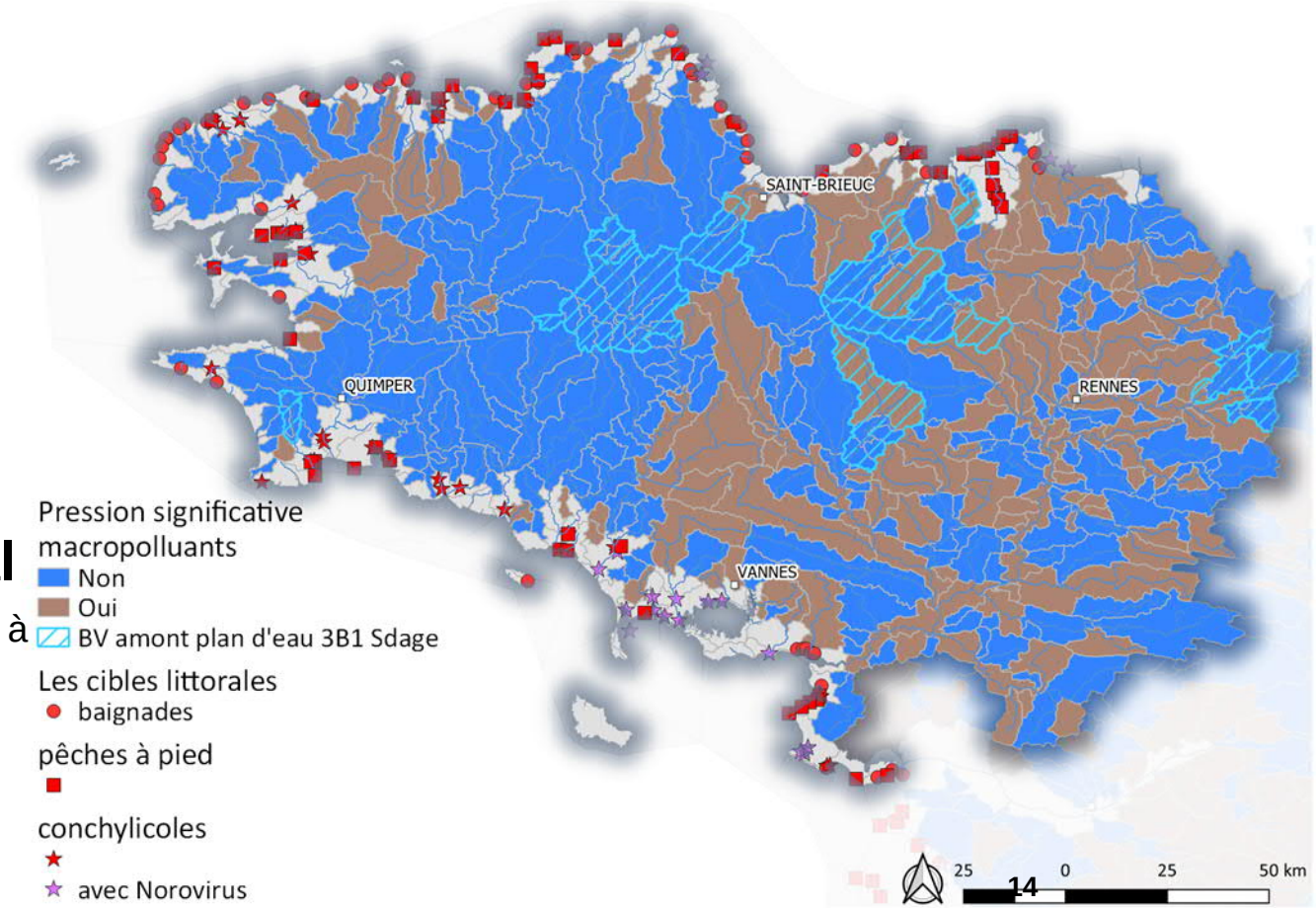

Qualité des eaux
Pollutions ponctuelles

ENJEUX

➢ Les enjeux auxquels répond le Sdage et le PdM 2022 – 2027

- Pollutions ponctuelles des agglomérations et des industries
  - Garantir le niveau de traitement des eaux usées dans la durée *et en particulier réduire les apports de phosphore dans l'environnement pour réduire les risques d'eutrophisation, notamment littoraux*
  - Améliorer la gestion des eaux pluviales
  - Améliorer la lutte contre les pollutions accidentelles
  - Substances dangereuses et émergentes : connaissance et actions
  - Prévenir la contamination microbiologique des Zones littorales à usages sensibles (eaux de baignades, zones conchylicoles, zones de pêche à pied)

➢ Une priorité : assurer l'alimentation en eau potable pour le futur

Qualité des eaux
Pollutions ponctuelles

➢ **Localisation des mesures du PdM pour corriger la pression significative**

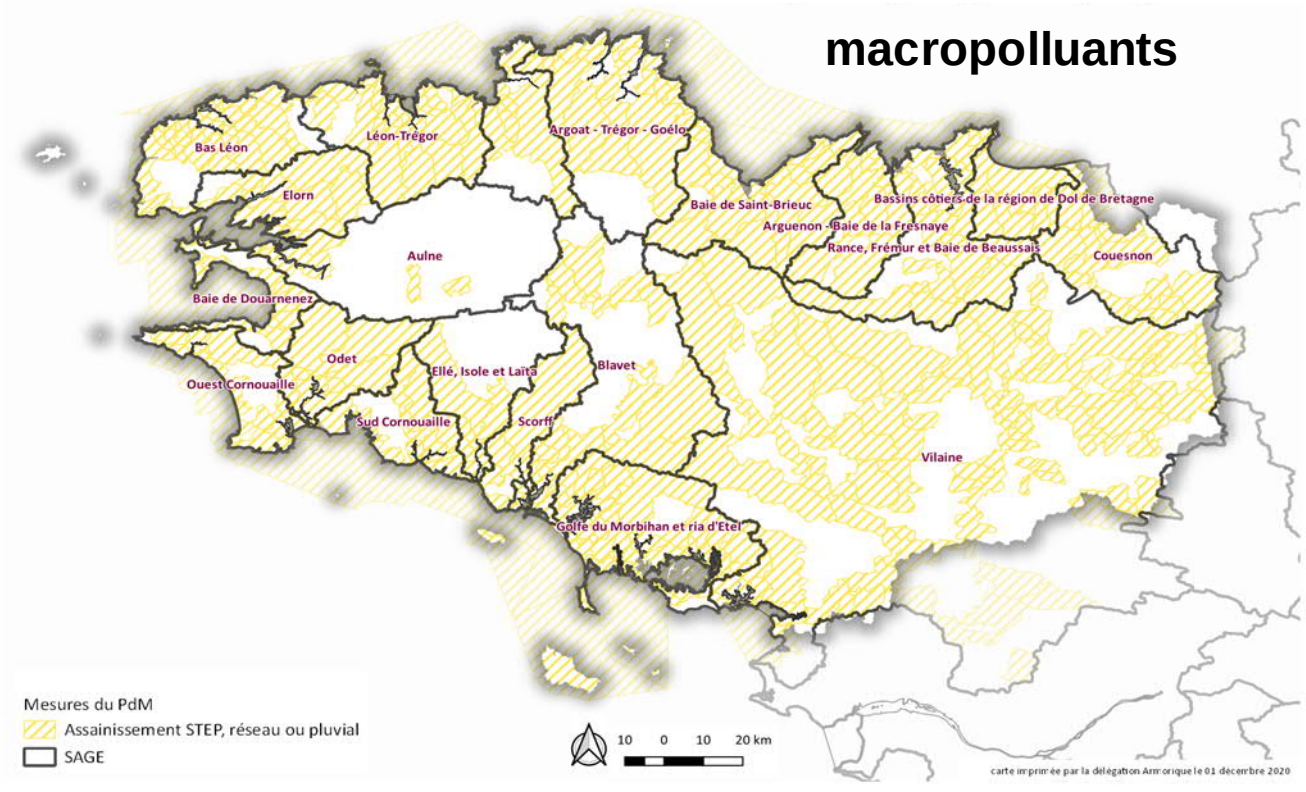

Qualité des eaux
Pollutions ponctuelles

EVOLUTIONS

➢ Les principales évolutions : Pollutions organique et bactériologique

Demande la prise en compte du renforcement des exigences de traitement lié au changement climatique pour l'implantation des stations d'épurations (*3A*)

Renforce les objectifs de limitation des déversements par temps de pluie pour les systèmes d'assainissement unitaires (*3C-2*) notamment vers les sites de baignades, les zones conchylicoles, et les masses d'eau en risque

Souligne l'importance d'une gestion des eaux pluviales intégrées à l'urbanisme (*3D*)

Qualité des eaux
Pollutions ponctuelles

EVOLUTIONS

➢ Les principales évolutions : Pollutions dues aux micropolluants

Introduit 4 nouvelles dispositions :

- **5A-1** visant à poursuivre l'acquisition des connaissances notamment dans les stations d'épuration de plus de 10 000 EH
- **5B-4** visant à demander aux industriels et aux CT de veiller à mesurer et suivre l'impact de leurs rejets sur les milieux
- **5C-2 et 5C-3** visant à impliquer les acteurs et à intégrer un volet sur la réduction des rejets de micropolluants dans leurs politiques territoriales

Qualité des eaux
protéger la santé

PRIORITES

- **Une priorité** : assurer l'alimentation en eau potable (AEP) pour le futur

  - Améliorer l'information sur les ressources et équipements utilisés pour l'AEP
  - Lutter contre les pollutions diffuses, par les nitrates et pesticides dans les aires d'alimentation des captages : 57 prioritaires sur Vilaine et Côtiers Bretons
  - Réserver certaines ressources à l'eau potable « NAEP »
  - Maintenir et/ou améliorer la qualité des eaux de baignade et autres usages sensibles en eaux continentales et littorales
  - Mieux connaître les rejets, le comportement dans l'environnement et l'impact sanitaire des micropolluants

Qualité des eaux
protéger la santé

EVOLUTIONS

➢ Les principales évolutions :

Insiste sur l'importance des Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) et sur une gestion cohérente des ressources destinées à l'Alimentation en Eau Potable

Introduit une nouvelle disposition *(6E-4)* sur l'usage de la géothermie de minime importance dans les nappes à réserver à l'alimentation en eau potable (NAEP).

72 nouvelles NAEP en Bretagne.

Qualité des eaux
protéger la santé

EVOLUTIONS

Cartes NAEP Bretonnes du projet de SDAGE 2022-2027

72 sites retenues NAEP en Bretagne

- 38 sites en socle fissuré dont 31 avérés productifs
- 34 bassins tertiaires dont 16 avérés productifs

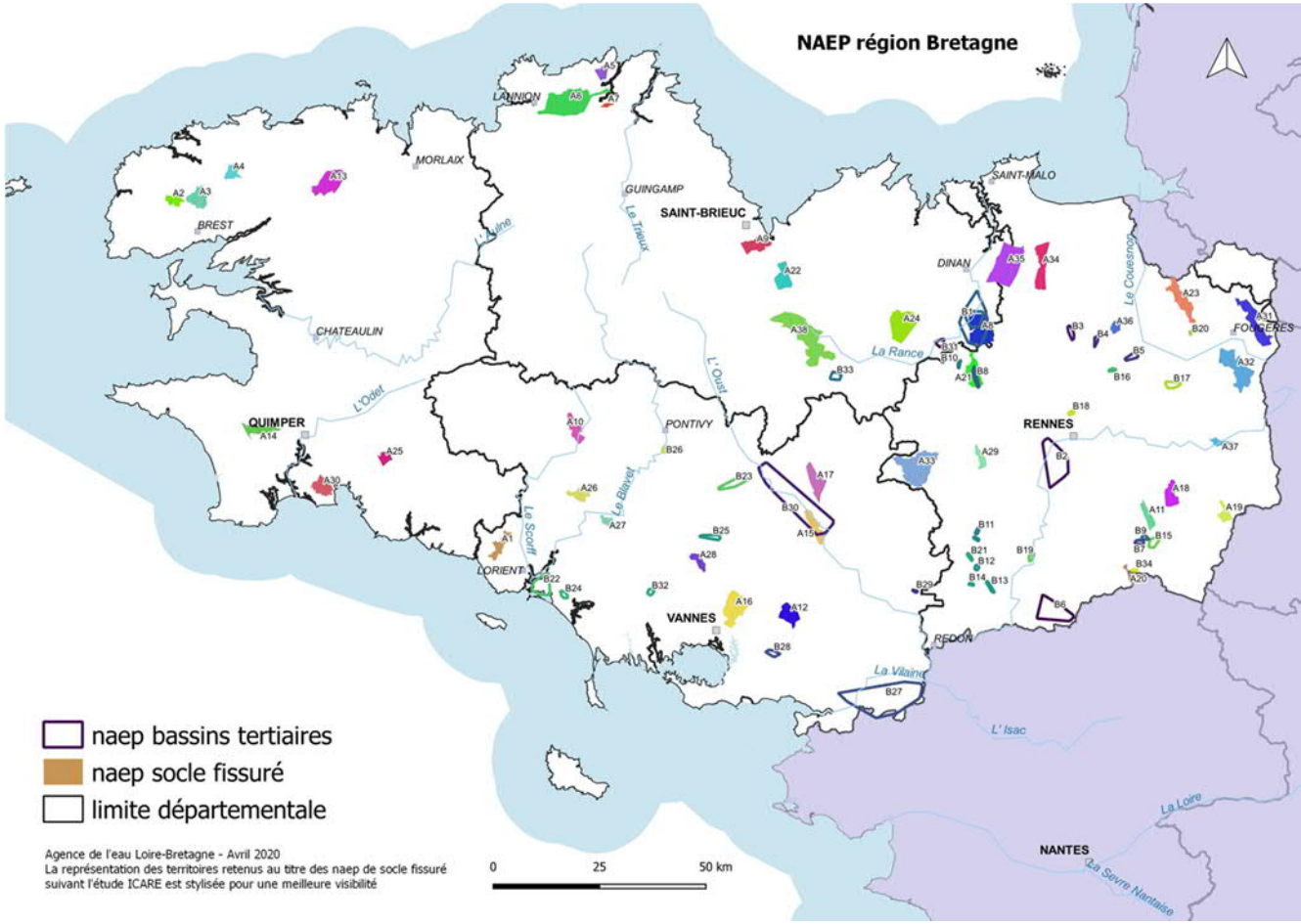

Qualité des eaux

➢ Ces priorités sont l'objet de la consultation

- **Les partagez vous ou pas ?**
- **Sont-elles assez ambitieuses ?**
- **Répondent-elles aux enjeux qualité de votre territoire ?**
- **Voudriez vous les reformuler ou en ajouter d'autres ?**